

ASSURANCE PROPRIETAIRE NON OCCUPANT
Bulletin de demande de souscription
Propriétaire Bailleur Indépendant

| Assureur | Courtier |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Fidelidade Companhia de Seguros S.A., Succursale de France 29, boulevard des Italiens 75002 PARIS | ASSERIS 26 avenue Victor Hugo 75116 PARIS 01 53 64 91 87 Code courtier : CO70566 Code orias : 07002742 |

| Souscripteur / Assuré |
|-----------------------------------------------------|
| Nom, prénom / Raison sociale : |
| Adresse : Rue : |
| Code Postal : Ville : |
| Tel portable : Tel fixe : Email : |

| Bien faisant l'objet de la garantie |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Adresse : Rue : |
| Etage (Obligatoire) : Porte : Bâtiment : |
| Code Postal : Ville : |
| Type de bien : <input type="checkbox"/> Appartement <input type="checkbox"/> Maison individuelle |
| <input type="checkbox"/> Meublé <input type="checkbox"/> Non meublé Nb pièces* SurfaceM2 |
| * Toute pièce principale d'une surface supérieure à 30 m ² compte pour 2 pièces principales |

LES GARANTIES dans les limites et plafonds prévus aux Conditions Générales «numeroCG»

| Vos garanties | Garantie Responsabilités civiles |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| - Incendie / Explosion / Évènements assimilés - Tempête et autres événements climatiques - Dégâts des eaux - Bris de glace - Vol / Vandalisme - Frais annexes - Catastrophes naturelles - Catastrophes technologiques - Attentat / Actes de terrorisme | - Responsabilité Civile Propriétaire Non Occupant - Recours des voisins / Risques locatifs - Responsabilité Civile « Défense – Recours » |

Le présent contrat a notamment pour objet de garantir les circonstances suivantes :

- L'absence d'assurance entre deux locataires,
- Le défaut d'assurance des locataires,
- La prise en charge des pertes de loyers suite à un sinistre rendant le logement inhabitable

| Cotisation |
|----------------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Appartement de 1 à 3 pièces principales : 65 € TTC par an |
| <input type="checkbox"/> Appartement de plus de 3 pièces principales : 85 € TTC par an |
| <input type="checkbox"/> Maison individuelle : 255€ TTC par an |
| Je règle par chèque (paiement annuel) à l'ordre suivant : ASSERIS |
| Document à retourner à ASSERIS - 26 avenue Victor Hugo – 75116 PARIS |

A parapher

Le Souscripteur reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales d'assurance valant notice d'information référencées «numeroCG» et de la fiche d'information relative au fonctionnement des garanties «Responsabilité Civile» dans le temps délivrée conformément à l'article L 112-2 du Code des Assurances, qui lui ont été remises et certifie que les réponses faites lors de cette demande de souscription sont à sa connaissance exactes sous peine des sanctions prévues aux articles L 113-8 (nullité du contrat) ou L 113-9 (réduction des indemnités) du Code des Assurances.

Le Souscripteur reconnaît par sa signature :

- que l'offre faite par le courtier est adéquat aux demandes qu'il a formulées initialement,
- et qu'en conséquence, la proposition qui lui est faite est en conformité avec les obligations de conseil qui résultent pour son courtier des dispositions de l'article L. 520-1 du Code des assurances.

Les Conditions Particulières vous seront remises ultérieurement.

Le souscripteur reconnaît par sa signature avoir pris connaissance que, lors de la souscription au contrat en qualité de Propriétaire non occupant, le bien assuré doit être loué. Il reconnaît, de la même façon, avoir pris connaissance de l'exception suivante à ce principe ainsi que ses modalités d'application :

- Lors de la souscription : l'assureur admet que le bien assuré ne fasse pas l'objet d'une location sous réserve qu'il le soit dans les 180 jours qui suivent la date de souscription du contrat d'assurance. A compter du 181ème jour, l'assuré doit, dans les 15 jours qui suivent, informer l'assureur de cette situation de vacance du bien assuré.

A réception par l'Assureur de cette information de vacance du bien assuré, la cotisation d'assurances sera réévaluée, prorata temporis, sur les bases d'un contrat Propriétaire de résidence secondaire pour tenir compte de cette nouvelle situation.

En cas de sinistre, si la vacance du bien assuré pendant plus de 180 jours continus n'a pas été portée à la connaissance de l'Assureur, ce dernier procédera, conformément à l'article L113-9 du Code des Assurances, à la réduction proportionnelle de l'indemnité. Celle-ci sera réduite en proportion du taux des primes payées par rapport au taux des primes qui auraient été dues si les risques avaient été complètement et exactement déclarés.

Le présent bulletin de demande de souscription deviendra caduc faute d'être retourné dument signé par le souscripteur dans un délai de 30 jours (date cachet de la poste faisant foi) suivant la date de téléchargement ou d'envoi du présent bulletin.

Date de début de contrat souhaité :/...../.....

(Par défaut, votre contrat débutera à sa date d'enregistrement par nos services)

Fait à, le

L'Adhérent

Signature Précédée de la mention « lu et approuvé »